

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 octobre 2022,  
Secrétaire de séance : Cédric PUCHEU

Etaient présents 51 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRÈRE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE,

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Bernard AURISSET à Jean-Claude COSTE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Philippe GARROTÉ à Jean CONTOU-CARRÈRE, Flora LAPERNE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne BARBET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

**RAPPORT N° 221103-04-TOU-**

**ESPACE NORDIQUE DU SOMPORT :  
TARIFS 2022/2023 POUR LA CAFÉTÉRIA**

Mme ALTHAPÉ expose :

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'ACCOUS, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1<sup>er</sup> janvier 1995, continuité du SIVOM d'ACCOUS,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'Aspe et de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Dans la perspective de l'ouverture de l'Espace Nordique pour la saison 2022/2023, il convient de fixer les tarifs pour les produits vendus à la cafétéria.

### Produits Cafétéria

PRODUITS	TARIFS (TTC) 2022/2023
<b>BOISSONS CHAUDES</b>	
Café	1,20 €
Petit Chocolat	1,40 €
Café moyen au lait	1,50 €
Lait (Tasse moyenne)	1,30 €
Café allongé	1,60 €
Chocolat	2,00 €
Thé	2,00 €
<b>BOISSONS FRAICHES</b>	
Boissons boîte 33 cl	2,00 €
Grande eau	2,00 €
Petite eau	1,50 €
Bière 0,25 cl	2,00 €
Jus de fruits	2,50 €
¼ de vin	2,50 €
½ de vin	3,70 €
<b>ENTREES</b>	
Assiette de crudités	3,80 €
Assiette de charcuterie	4,00 €
Quiche	4,00 €
Croque Monsieur	4,00 €
Beurre portion	0,50 €
Salades composées diverses	4,00 €
<b>SANDWICHS FROIDS</b>	
Pâté ou jambon blanc	4,00€
Jambon du pays / fromage de pays	4,50 €
Salade, tomates, thon, œuf	4,00 €
Poulet crudités	4,00 €
Saumon	4,00 €

PRODUITS	TARIFS (TTC) 2022/2023
<b>SANDWICHS CHAUDS</b>	
Lomo	5,50 €
Steak haché	5,50 €
Ventrêche	5,50 €
<b>PLATS CUISINES</b>	
N° 1- Salade, steak, frites	8,00 €
N° 2- Salade, ventrêche, frites, œuf	8,00 €
N° 3- Salade, tomates, piments, calamars	8,00 €
N° 4- Salade, saucisse, frites	8,00 €
N° 5- Salade, tomates, lomo, piments, frites	8,00 €
N° 6- Assiette de garbure	4,00 €
N° 7- Plat cuisiné divers	8,00 €
N° 8- Plat cuisiné divers	9,00 €
N° 9- Plat cuisiné divers	12,00 €
N° 10- Plat cuisiné divers	14,00 €
Pâtes avec sauce	6,50 €
Plat enfant	4,80 €
Barquette de frites	3,00 €
Ration de pain	0,90 €
<b>MENUS</b>	
Menu du jour (Personnel station)	8,00 €
Menu (Entrée + Plat ou Plat + Dessert)	12,00 €
Menu (Entrée + plat + dessert)	14,50 €
Menu 1	13,00 €
Menu 2	15,00 €
Menu 3	17,00 €
<b>DESSERTS</b>	
Gâteau basque (la part)	3,00 €
Gâteau Flan (la part)	3,00 €
Tarte aux fruits (la part)	3,00 €
Ile flottante	3,00 €
Mousse au chocolat	3,00 €
Crème brûlée	3,00 €
Fruit au sirop	2,50 €
Flan	2,50 €
Petits fromages	1,20 €
Yaourt nature	1,20 €
Yaourt aux fruits	1,50 €
Compote	1,50 €
Fromage Blanc	1,50 €
Fruits (2)	1,50 €
Croissant	1,10 €
Chocolatine	1,10 €
Chausson aux pommes	1,30 €
Pain aux raisins	1,30 €
Beignet	1,30 €
Gaufre sucre	4,00 €
Gaufre confiture	4,30 €
Gaufre chocolat	4,50 €
Supplément chantilly	0,50 €
Crêpe sucre	3,50 €
Crêpe chocolat	4,00 €

PRODUITS	TARIFS (TTC) 2022/2023
Crêpe confiture	3,70 €
Confiseries	1,20 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs des produits de la cafétéria, tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les différentes conventions de services avec des partenaires privés et publics afin d'assurer l'activité de l'Espace du Somport dans les meilleures conditions,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ces conventions,
- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'Urdos et de Cette-Eygun.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 03 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé CP*

Cédric PUCHEU

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY